



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 15 MAI.

Encore une faillite à enregistrer à Liverpool; celle d'une maison faisant le commerce avec l'Amérique. Le coton se vend à 18 denier par livre de moins que la dernière semaine. Il a été chargé dans tous les ports d'Amérique 721,000 ballots de cette marchandise tandis que l'année dernière 620,000 ballots avaient été chargés. Cinq cent cinq mille étaient destinés pour l'Angleterre qui, l'an dernier, n'en a pas reçu plus de 393,000.

Nous ne remarquons dans l'état général du commerce et du crédit à Londres, aucune amélioration, si ce n'est qu'il y a moins de spéculations et d'opérations aventureuses; en conséquence on est moins alarmé et le scandale est moins actif. Chacun resserre ses affaires autant que possible, et quand l'orage aura entièrement disparu, nous serons étonnés de la timidité de nos voisins. Le nouveau Trois pour 100 s'est fait à 99 1/8. Les spéculateurs sur les fonds espagnols veulent attendre des nouvelles plus fraîches de la Péninsule avant de s'engager dans des transactions.

FRANCE. — PARIS, LE 16 MAI.

Le *Moniteur* promulgue la loi portant qu'il sera fait un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1836.

Les négociations ne paraissent pas abandonnées entre le ministère et M. Thiers, et ce dernier est, dit-on, à peu près décidé à accepter les propositions qui lui sont faites. M. Molé lui céderait le portefeuille des affaires étrangères et ne conserverait que la présidence. Le portefeuille de M. Martin (du Nord) serait donné à un partisan de M. Thiers, et le cabinet du 15 avril ainsi modifié et purgé de tout élément doctrinaire pourrait soutenir devant la chambre des députés toutes les attaques des doctrinaires.

Le rapport de la loi sur le terrain de l'ancien archevêché a été présenté hier à la chambre des pairs; la commission a conclu à l'adoption pure et simple du projet, qui pourrait bien n'être pas discuté cette année.

Les bureaux ont procédé ce matin à la nomination de leurs commissaires pour les divers projets de loi relatifs à des chemins de fer. La commission choisie pour l'examen du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique se compose de MM. Dumont (Nord), de Rémusat, Dubois (Loire-inférieure), Duvergier de Hauranne, comte Roger (Nord), colonel Paixhans, Fould, Humann, Duchâtel.

Nous avons vu hier soir plusieurs députés nommés pour faire partie des commissions désignées pour l'examen des projets de chemins de fer présentés aux chambres. Ils paraissent persuadés que les rapporteurs pourront lire leur travail à la chambre à la fin de la semaine prochaine. On attend néanmoins que ces projets de loi souleveront quelques débats orageux dans la chambre au sujet de la concession faite directement à M. Cockerill et à deux autres compagnies.

Voici, en gros, comment se passeront les choses au château de Fontainebleau. Le 27, le roi et la famille royale partiront de Paris; le 28, le roi et la reine achèveront leur inspection des appartements; le 29, LL. MM. recevront la

princesse Hélène, qui arrivera vers la fin de la journée; le 30, aura lieu la célébration du mariage.

Le 31 mai, et les 1^{er}, 2 et 3 juin seront consacrés aux fêtes, bals, concerts, promenades dans la forêt et sur l'eau, spectacles et réceptions. Les acteurs de l'Académie royale de Musique, de l'Opéra Comique et du Théâtre-Français, joueront sur le théâtre du château pendant les trois premiers jours de juin, soit séparément, soit simultanément; c'est à dire qu'on représentera un opéra et une comédie le même soir, ou un opéra comique et une tragédie.

M. le duc d'Orléans et la duchesse sa femme resteront à Fontainebleau quatre jours au plus, puis LL. AA. RR. viendront à Paris. Le roi et la famille royale, au contraire, resteront quatre jours de plus à Fontainebleau.

Au retour de LL. MM. à Paris, il y aura grand bal aux Tuileries. Après quoi, la famille royale et les nouveaux mariés feront une courte apparition à Neuilly, et de là partiront pour Versailles.

Un bal sera offert par la garde nationale de Paris à M. le duc d'Orléans et à la princesse Hélène, à l'occasion de leur mariage. Les bases en sont déjà arrêtées; il aura lieu dans la salle de l'Opéra.

La police française est, dit-on, occupée depuis quelque temps à surveiller un certain nombre d'agens russes qui sont envoyés à Paris par leur gouvernement. On cite entr'autres un aide-de-camp du grand duc Michel qui est parti ces jours-ci pour retourner auprès du prince, et qui a beaucoup occupé la police de Paris.

Nous pouvons affirmer, nous écrivons nos correspondants de Bordeaux, que les ordres ont été transmis de Paris pour que l'ordonnance d'amnistie fût immédiatement exécutée en ce qui concerne l'ex-ministre Peyronnet.

Hier, des porteurs de rente espagnole se sont assemblés sous les galeries du tribunal de commerce, au palais de la Bourse, pour arrêter les termes d'une pétition qui doit être adressée au gouvernement espagnol et au nôtre, sur le non-paiement des deux semestres. Deux ou trois cents personnes se sont trouvées au rendez-vous.

On assure, comme un fait positif, que la banque de MM. J. Lafitte et C^o au capital de 250 millions avec 50 millions exigibles pour commencer les opérations, a clos sa liste de souscription qui s'est trouvée complétée dans l'espace de quelques jours.

Hier, l'église de St. Germain l'Auxerrois a été ouverte à onze heures. Un des vicaires de Mgr. l'archevêque de Paris a célébré l'office divin. Aujourd'hui la messe a été dite, à neuf heures, par le premier vicaire de St. Germain l'Auxerrois. Chaque jour l'église sera ouverte pendant l'office à la même heure. On a commencé les réparations.

Des lettres de Blois annoncent que Bruyant, condamné pour l'insurrection de Vendôme, a été aussi mis en liberté. En apprenant la nouvelle de son élargissement, il s'est écrié qu'il serait un lâche s'il agissait jamais contre le roi.

Pour la première fois depuis plus de deux mois les versements à la caisse d'épargne ont excédé dimanche les demandes de remboursements. La confiance est donc enfin revenue.

Le gouvernement a reçu hier soir la nouvelle de la prise de Hernani par le général Espartero. Les christinos se sont emparés de 2 pièces de canon, et ont fait 500 prisonniers. On s'étonne du silence gardé à ce sujet par les journaux du soir. Un courrier est parti pour l'Angleterre porteur de cette nouvelle, qui paraîtra dans les journaux anglais de mercredi 17. Les fonds espagnols ont considérablement haussé sur l'annonce de ce premier succès obtenu par les armes de la reine. La concentration des troupes de la marine française avec les équipages de la marine anglaise, a produit ici un grand effet. On s'attend à une recrudescence libérale dans l'exécution du traité de la quadruple alliance de la part du gouvernement français.

Bulletin de la bourse de Paris du 16. — Les affaires ont été actives sur les fonds espagnols, par suite de la nouvelle de la prise d'Hernani. (Voir aux nouvelles d'Espagne, fin Paris.) L'actif a été demandé d'abord à 25 3/4, puis à 26 1/2; on a même fait à prime à 28, d. 1 fin juin; sur le dernier cours au comptant. Le 3 p. c. a continuellement flotté entre 79 1/2 et 10, sans donner lieu à aucune opération importante. Le 5 p. c. a cessé d'être recherché avec autant d'acharnement.

Les Banques de Belgique ont monté de 5 fr. sur le cours de fermeture d'hier. Les actions de la Société Générale sont demandées depuis quelques jours.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de St-Sébastien, le 10 mai :

Après la revue générale qui sera passée demain l'attaque aura lieu par Irun et par Hernani. Les troupes sont pleines d'ardeur et d'enthousiasme.

Nous lisons dans notre correspondance de Bayonne, du 12 mai :

On entend le canon depuis ce matin, mais par interruption. Le temps est beau quoiqu'on peu frais. On ne doute pas que demain quelque grand événement n'ait lieu.

On annonçait d'une manière positive que plusieurs courriers avaient apporté ce matin la nouvelle officielle de la prise d'Hernani par les Christinos. Les troupes carlistes, attaquées à l'improviste par Espartero, auraient immédiatement pris la fuite et les troupes de la reine auraient fait 700 prisonniers. On ajoutait que le général Espartero se proposait cette fois de poursuivre activement ses avantages et de ne pas perdre le fruit de sa victoire par une longue inaction. Son armée est d'ailleurs fournie abondamment de munitions et d'artillerie. On parlait aussi beaucoup d'un article publié ce matin dans le *Journal des Débats* sur la position des armées dans le nord de l'Espagne, et sur les avantages que les christinos paraissent avoir obtenus depuis peu de temps.

Le ministère nous a bien fait connaître qu'une dépêche télégraphique avait annoncé le rétablissement de la tranquillité à Barcelone, mais il ne nous a rien appris de ce qui se passait à Reuss et à Tarragone, où les choses avaient pris une tournure tout à fait révolutionnaire; à en juger par le décret suivant, que la municipalité de Reuss a fait imprimer et distribuer le 4 du courant, conjointement avec la commission de Tarragone :

DÉCRET.

Nous soussignés :
Attendu que la gravité des circonstances qui sont survenues

formant une masse compacte appuyée contre la montagne, et ressemblant à un pain de sucre étuvé. Les maisons avec leurs terrasses étant blanchies à neuf au moins deux fois tous les ans, et souvent tous les mois, il en résulte qu'on a de la peine à trouver sur les murs la moindre tache d'une autre couleur. Les minarets ne sont point élançés, et par conséquent ne ressemblent aucunement à ceux de la Turquie. Je ne puis t'en donner une idée plus juste qu'en les comparant à d'énormes poêles de faïence, comme on les voit chez nous, avec cette différence, qu'au lieu d'un amour, d'un aigle, ou d'un vase, ils sont ornés au sommet d'un croissant. Le rapport est d'autant plus frappant, que la ville tout entière semble faite de biscuits.

L'intérieur de la ville offre un spectacle plus étrange encore pour un Européen, sur tout en ce moment où le mélange d'Africains et de Français produit un effet extrêmement bizarre. A peine eûmes-nous mis pied à terre qu'une centaine de figures brunes et noires, vêtues de *bournois* blancs (c'est une espèce de manteau de laine à capuchon), mais déguenillés, se jetèrent comme autant de brigands sur nos malles et commencèrent à se battre pour savoir qui d'entre eux les porterait à l'auberge. Un homme plus inquiet que moi aurait cru ses effets irrévocablement perdus, et mon *badaud* de Parisien, qui se déroute toutes les fois qu'il aperçoit quelque chose qu'il n'a pas vu dans sa capitale, n'en doutait nullement. Et pourtant une infidélité est presque sans exemple en pareille occasion. En attendant il s'écoula plus d'un quart d'heure avant que cinq ou six de ces espèces de démons fussent parvenus à forcer leurs rivaux à les laisser partir avec leurs fardeaux, assez inégalement partagés entre eux.

Quand nous fûmes arrivés du môle à la porte, il y eut un nouveau retard. Une longue file d'ânes, de mulets et de chameaux sortait à pas lents de la ville. En tête du cortège s'avancait, montée sur un cheval blanc arabe, une négresse d'une figure assez agréable, et elle était suivie du plus singulier mélange d'objets divers. Quand nous eûmes traversé la porte, nous nous tournâmes dans la rue la plus large de la ville; les

maisons de deux côtés étaient à moitié renversées, les Français les ayant abattues pour élargir la rue. Aussi voyait-on de toutes parts des tas de décombres, au milieu desquels circulait une foule innombrable, avec un bruit qui ne cessait pas un instant. Les portefaix, dont il y avait souvent cinq ou six pour un seul objet, allaient en général au pas de course, de sorte que si l'on ne faisait pas la plus grande attention, on courait risque d'être jetés par terre, surtout si l'on rencontrait une de ces longues portées que quelques hommes portaient sur la tête.

J'étais entouré de costumes de toute espèce : ici de noirs Kabyles du mont Atlas, en manteaux blancs, là des maures richement vêtus en habits de couleur; plus loin des nègres avec de coquettes jaquettes brodées en fleurs et en étoiles brillantes, qui leur donnaient l'air d'arlequins; puis d'élegants officiers français; puis encore des zouaves et des saphis dans des uniformes moitié orientaux, moitié européens; des grisettes de Paris et des femmes mauresques, ces dernières si complètement enveloppées de linge qu'on ne leur voyait que les yeux, et qu'elles ressemblaient parfaitement à des cadavres qui se seraient levés de leur lit de mort, pour faire encore le tour de la ville avant de descendre pour jamais dans la tombe; des juives, les jambes nues et les pieds chaussés de sandales, mais du reste couvertes d'or, et coiffées d'un *tyrau* de fil d'archat de trois pieds de haut. Tous ces personnages divers, entremêlés d'une foule d'animaux, allaient et venaient comme des abeilles dans une ruche.

Nous arrivâmes enfin devant une maison à moitié abattue que l'on me désigna comme étant l'hôtel où je devais loger. Je frémis! je me frayai avec peine une route à travers les décombres, je traversai une étroite voûte presque démolie; on me fit passer ensuite par une petite porte basse sur le côté, et soudain la scène changea comme par la baguette d'une fée. J'étais dans un élégant salon mauresque, entouré d'arcades reposant sur de belles colonnes de marbre contournées. Les arceaux étaient ornés de carreaux de faïence de couleur. Au milieu du salon il y avait un buffet bien garni, et derrière le comptoir était assis,

FEUILLETON.

IMPRESSIONS DE VOYAGES.

ALGER ET SES HABITANTS.

A Madame ***.

O ma chère Lucie, quel tableau merveilleux m'environne! Nous avons jeté l'ancre précisément au même point d'où lord Exmouth a bombardé Alger. La lune qui brille rend la nuit presque aussi claire que le jour; un doux zéphyre caresse ma joue et m'apporte du rivage les parfums les plus suaves. On croirait être au cœur de l'été; la mer azurée repose unie comme une glace; à gauche, s'élèvent couronnés de neige l'Atlas et les sommets dentelés du *Mont Serrat* des anciens; à droite, brillent les feux tournoyants d'un grand phare, et devant moi, une masse blanche, à contours indéfinis, faiblement éclairée par trois minarets illuminés, est couchée comme un immense fantôme sur le penchant de la montagne. Cette étrange apparition, ce n'est pas une ville; non, c'est l'ombre d'une ville enveloppée d'un énorme linceul. Si ce n'était pour les minarets qui s'élevaient d'une manière lugubre, comme des cierges rangés autour d'un catafalque, on pourrait la prendre pour une vaste carrière de marbre ou de plâtre. Je suis demeuré pendant plus d'une heure les yeux fixés sur ce spectacle si nouveau pour moi; puis, je suis descendu dans l'élégante chambre du capitaine, où, tandis que tous mes compagnons de voyage demeurent ensevelis dans un profond sommeil, je me suis placé devant une table verte, et j'ai pris la plume pour te souhaiter aussi le plus doux repos.

Nous débarquâmes le lendemain matin à neuf heures. Je ne fus pas moins étonné le jour que la nuit, à la vue de cette ville d'une blancheur éblouissante, avec ses maisons sans toits et ses rues si étroites, qu'il est rare d'en trouver qui ait plus de cinq pieds de large, le tout

et qui changent entièrement la position des autorités popu- laires; eu égard aux circonstances qui pourraient survenir au préjudice de nos concitoyens, si des mesures n'étaient prises à propos.

Nous ordonnons: 1° La constitution de 1812, faite et promulguée à Cadix, est rétablie, 2° le gouvernement de la reine est déclaré illégitime: il sera jugé (jugado) comme coupable de trahison à la patrie, 3° les biens nationaux appartenant aux convents, aux fabriques des églises, aux confréries, les propriétés communales et autres, seront distribués au peuple par égales portions; 4° une junte gouvernementale de cinq individus est établie; elle portera le nom de régence du royaume jusqu'à ce que, d'accord avec toutes les provinces, on puisse fixer le genre de gouvernement le plus en harmonie avec les besoins de la nation; 5° les pouvoirs accordés aux députés aux cortès sont révoqués.

Fait à Reuss, le 4 mai 1837.

Ramon Valles, Ignacio Corvonelle, Andres Puycerda, Juan Boig, Sébastien Colls, secrétaire, Francisco Ruiz.

La Gazette du Languedoc rapporte, d'après une dépêche adressée au gouvernement de Puycerda, une proclamation signée Pio Mata, J. Zalueta et Puig, publiée à Reuss, le 3 et qui se termine par les mots: Vive l'indépendance, vive la république! Suivant cette correspondance, datée de la frontière le 10 mai, toutes les villes, depuis la côte de Tremp, Ollaga, Cardona, Molins del Rey, Igualada, Martorell, Villa-Rodona et Tarragone, jusqu'à Tortosa et Mojon, ont secondé le mouvement révolutionnaire et envoyé des émissaires à Agramont, où doit s'établir une sorte de gouvernement central appelé à discuter et régler les bases sur lesquelles la province doit asseoir son indépendance.

Les garnisons de Surana et de Castel-d'Assens, dit cette lettre, ont embrassé le parti des insurgés, dont les chefs unanimement reconnus sont don Pio Mata, propriétaire à Reuss; don Jose Zulueta, de Barcelone, et don Modesto Puig, ancien gouverneur de Figueras.

Le correspondant de la Gazette de Languedoc prétend que les anglais ont occupé non seulement le fort d'Ataranzas, mais encore la citadelle de Barcelone.

BRUITS D'ARRÊTATION DE DON MIGUEL.

Cadix, 2 mai.

Le bruit a couru hier que l'enfant don Miguel avait été arrêté par l'alcade de Moguer, et de là transféré à Huelva. Nous avons cherché à connaître la source de ce bruit, et bien qu'il n'y ait pas de motifs fondés pour assurer la réalité de cette nouvelle, cependant nous avons recueilli les renseignements suivants qui méritent de fixer l'attention publique.

On dit qu'effectivement les autorités de Moguer s'emparèrent de deux personnes suspectes dont l'une avait un passeport donné à Rome et visé à Gènes et dernièrement à Cadix, où, à ce qu'il paraît, elle s'est arrêtée pendant 8 jours, pour chasser. Cette personne, partie pour le Portugal, avait avec elle une lettre de crédit pour 60,000 duros sur Lisbonne.

Ayant appelé un soldat qui connaissait l'ex-roi portugais afin de le reconnaître, ce soldat assura que la personne en question était réellement don Miguel.

Sans que nous puissions donner aucune assurance sur l'authenticité de ce fait, nous croyons cependant qu'il y a quelque chose de vrai relativement à l'arrestation d'une personne suspecte.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 MAI.

Les voyages du chemin de fer de Bruxelles à Anvers, ont manqué d'être interrompus tout à coup ces jours derniers et peut-être pendant plusieurs semaines, par le départ subit de tous nos ingénieurs et conducteurs de machines, que l'honorable chevalier de Gerstner a tenté d'embaucher pour l'empereur de toutes les Russies; heureusement que le chef ingénieur des Anglais, dont la probité égale le talent, a déjoué ses projets, malgré les offres brillantes qui leur furent faites.

Ce n'est sans doute pas la dernière tentative de ce genre qui sera faite auprès d'eux, d'après le développement que

comme sur un trône, une parisienne, vêtue dans le dernier goût. Un grand nombre de petites tables rondes, couvertes de mets fumants, entourées de convives joyeux, et répandant au loin l'agréable odeur d'une bonne cuisine française, dissipèrent l'inquiétude dont je m'étais involontairement saisi en entrant dans cet hôtel.

Presque toutes les maisons des Maures que l'on a laissées intactes sont disposées intérieurement de la même manière; elle est aussi agréable que commode. On trouve ordinairement d'abord un petit vestibule couvert dont les murs sont garnis de bancs. De là on passe dans une cour carrée, pavée en marbre ou en carreaux, au milieu de laquelle jaillit souvent une fontaine, et qui est couverte d'une toile que l'on peut enlever à volonté.

La cour est constamment entourée sur tous les côtés de deux étages d'arcades formant deux vastes galeries couvertes. C'est le long de ces galeries que règnent les chambres qui sont longues et étroites, mais qui acquièrent plus d'espace par le moyen de grandes niches que l'on appelle des marabouts. Des paillassons et des tapis sur le plancher, des divans autour des murs, des armoires artistement sculptées, sur lesquelles sont placés des vases et autres ornements semblables, forment presque tout l'ameublement de la pièce. Quant à des cheminées et des poêles, il n'y en avait nul part ici avant que les Français ne les y eussent apportées. Les portes et les fenêtres donnent toutes sur la galerie et la cour, mais elles sont grillées. Le jour de la rue n'arrive que par de petites fenêtres en carreaux de couleur, pratiquées près du plafond; elles représentent des fleurs ou d'autres objets de ce genre, et l'éclat des peintures égale parfois celui des églises gothiques. Ordinairement un petit escalier étroit en marbre, placé au coin de la maison, conduit de galerie en galerie jusque sur la terrasse, qui est garnie d'un mur à hauteur d'appui. C'est le séjour le plus agréable que l'on puisse trouver dans la fraîcheur du soir. Alger étant bâtie sur le penchant d'une montagne escarpée, il s'ensuit qu'il n'y a presque pas de maison où la rue ne porte sur la ville toute entière, qui, dans une soirée

prenent partout les chemins de fer; ces hommes ont pourtant des appointemens supérieurs à ceux d'un chef de division.

(Courrier.)

L'affaire de MM. de Paeppe, Limauge et Pasquier a commencé ce matin au tribunal correctionnel. M. Brice Doffrene, président; MM. Ottot et Louvat, juges.

Les accusés sont à leur banc, en face du tribunal. Les avocats sont en assez grand nombre à la barre.

Seize témoins, presque tous à charge, sont assignés, notamment MM. Verzyl, Tallois, Van Caneghem, Feignaux, Gilisquet, Dabieffe et Mathieu, officiers du service sanitaire; Verdussen et Serrais, fournisseurs de la pharmacie centrale; Prosper Delhoungue, avocat, à Louvain, etc.

Nous n'avons pu entendre les dépositions, M. le président ayant refusé aux journalistes une place convenable pour prendre leurs notes. Nous aurons à nous expliquer sur cette étrange mesure.

L'audition des témoins continue; les plaidoiries commenceront demain.

Le jugement ne sera probablement rendu que samedi.

(Belge.)

Vingt-deux prostituées ont été arrêtées hier soir par la police et écrouées à l'Amigo; plusieurs d'entre elles ont été conduites à l'hôpital St-Pierre, atteintes de maladie syphilitique.

Hier dans l'après-dîner, la police de Bruxelles, assistée d'un membre de l'autorité communale de la commune de Schaerbeck, a arrêté la mère et la fille, d'une maison clandestine, sous la prévention d'avoir favorisé la débauche des jeunes filles. Elles ont toutes les deux été écrouées aux Petits-Carmes.

M. le major Stroykens, aide-de-camp du général Buzen, qui avait accompagné S. A. le prince Ferdinand à Lisbonne, où il est resté en mission jusqu'à ce moment, est de retour à Bruxelles.

La grossesse de S. M. la reine de Portugal est très avancée. On compte qu'elle accouchera dans le mois d'août.

M. Victor, naguère tragédien distingué, élève de Talma, aujourd'hui homme de lettres et de capacités non moins remarquable, attaché à un prince étranger, est à Bruxelles depuis deux jours.

On lit dans l'Union.

Ce n'était pas assez pour les Anglais d'occuper St-Sébastien et Bilbao, qui ne leur donnent que le golfe de Gascogne et l'entrée du nord de l'Espagne. Depuis longtemps ils convoitaient la grande côte de la Méditerranée. On les a vus paraître plus d'une fois dans les ports des provinces de Murcie, de Valence, de Catalogne (comme Malaga, Tarragone, Alicante, Barcelone), toujours précédés de l'insurrection et de son sanglant cortège, pour y introduire les marchandises ou leur domination qu'ils déguisent sous le nom de protection. Enfin, après beaucoup de tentatives signalées par autant de catastrophes révolutionnaires, dont l'Europe a été témoin, les voilà descendus à Barcelonne, pendant que la Catalogne entière est en feu, entre l'insurrection carliste maîtresse de l'intérieur, et l'anarchie de 93 proclamant la république à Reuss et dans d'autres villes du littoral.

Qu'a fait la France dans tous ces événements? Quel a été son rôle en présence des derniers troubles de Barcelonne? Une proclamation de l'Ayuntamiento de Barcelonne, en date du 5 mai, va nous l'apprendre, elle dit entr'autres: Le zèle des autorités civiles et militaires, leur énergie, l'attitude imposante de la milice citoyenne en général, la loyauté et la discipline admirable de la force armée, la coopération franche et décidée de la marine anglaise et de la marine française; et enfin l'instinct du bien et de la conservation qui finit toujours par s'élever au dessus des combinaisons du moment, ont heureusement prévalu et ont fait disparaître devant nous la journée du 4 mai avec toutes ses horreurs.

Une autre politique conseillerait à la France, si elle voulait exercer la part d'influence qui lui appartient justement dans la Péninsule, et si elle voulait l'indépendance du peuple espagnol, de faire cause commune avec ce brave et trop malheureux peuple pour chasser les anglais de St-Sébastien, et Barcelonne, et s'il était possible, de Gibraltar.

d'été, avec tous ses habitants réunis sur les toits de leurs demeures, doit offrir le spectacle le plus singulier.

La Casaba, ancienne demeure du dey, est située sur le point le plus élevé de la ville. Là, parmi les palais qui, entourés d'un mur crénelé, composent cette résidence, j'en ai vu qui ressemblaient parfaitement, mais en petit, au plus bel édifice de Mariembourg. Malheureusement la Casaba, ou, comme on l'appelle communément, Casaba, a été indignement dévastée; les arcades ont été murées, les jardins détruits, et quand j'aurai ajouté qu'elle sert aujourd'hui de caserne à 1,300 soldats, sans compter les officiers, on pourra juger à la fois, et de son étendue, et de l'état d'abandon et de malpropreté dans lequel elle doit se trouver. Tous les kiosques autrefois dorés de la grande galerie de glaces, les beaux pavés de marbre, n'existent plus; il n'y a pas jusqu'aux carreaux de faïence de couleur, qui faisaient un si bel effet comme bandes de séparation entre les étages et comme cadres des portes et des fenêtres, qui ne soient pour la plupart brisés; les terrasses, d'où l'on jouit de perspectives admirables, sont souillées par les ordures les plus dégoûtantes, et des arbres nombreux qui les ombrageaient il ne reste plus qu'un seul platane gigantesque et quelques orangers de vingt à trente pieds de haut. Ce palais ne conserve plus que l'ombre de son ancienne magnificence, et pourtant ses restes défigurés sont encore imposants et parlent à l'imagination. Un seul cabinet de treillage, sur une des galeries de la cour intérieure, dans la demeure du dey, a été respecté, parce que c'est là que fut donné le célèbre soufflet consulaire, poliment appelé par les Français un coup d'éventail, et qui, comme on le sait, coûta au dey son royaume. Il aurait dû se rappeler la belle maxime arabe: La colère est accompagnée de la sottise et suivie du repentir.

Du reste, ce pauvre homme jouissait de son pouvoir sous des conditions assez dures, et il était si perpétuellement tourmenté de la crainte de périr, que dans les dernières années de son règne, il n'osait plus quitter son château et ses jardins. Il faut convenir que ce n'est pas

Bruxelles, 17 mai (trois heures). — De nombreuses fluctuations sur l'actif espagnol (Ardoin) ont signalé la bourse du jour. La hausse de de Paris a porté le cours à 25, il n'a pas été tenu long temps, tombé à 24 5/8 papier il est revenu à 24 7/8 argent. A la fermeture, il y avait des vendeurs et des acheteurs à ce dernier prix. Les opérations ont été assez importantes. Société générale, émission de Paris, 1837; Actions réunies 102 5/8 A.

Marché des huiles et grains. — Les huiles de colza au comptant sont assez offertes, celles sur époque reculée sont très recherchées. Les tourteaux de lin comme ceux de colza sont aux précédents prix.

Anvers (deux heures). — Ardoin 25 3/8 1/4 1/8 25 2/4 7/8 3/4.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 17 mai. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux douanes. On reprend l'article verreries, ajourné dans la séance d'hier.

M. Smits. J'ai lu avec attention le discours de l'honorable M. Frison, et je n'y ai rien trouvé qui pût nous empêcher de lever la prohibition sur les verreries de provenance française. L'honorable membre a basé son amendement sur le chiffre des importations en 1834, mais je n'ai observé que dans ce chiffre il y a beaucoup d'instruments de physique et de chimie qu'on ne peut fabriquer dans le pays.

On a dit que les avantages de la fabrique belge ont disparu par suite de la cherté du combustible et de la main d'œuvre. Messieurs, il en est de même dans les autres pays. D'ailleurs cet état de choses n'est que momentané.

Est-ce à dire qu'il faille ouvrir toutes nos barrières? Nullement nous devons accorder à l'industrie une protection suffisante. Je proposerai donc d'établir un droit uniforme de 15 p. c. sur les verreries de toute espèce.

M. de Broeckere. Moi aussi, messieurs, j'ai lu attentivement le discours de l'honorable M. Frison, et j'ai trouvé son raisonnement si logique que je crois impossible de le réfuter. Aussi vous avez entendu combien a été faible la réponse de M. Smits.

M. Frison vous a présenté des tableaux qui vous prouvent le grand nombre d'importations que nous avons eues et que ces importations augmentent considérablement. Il faut, dit-on, en retrancher les instruments de physique et de chimie qui y figurent pour un chiffre assez fort; j'y consens, mais la somme qui restera sera encore très-considérable. M. Smits vous dit que le prix du combustible ne restera pas toujours aussi élevé; je crois tout le contraire, et je pense qu'il ira en augmentant.

M. Coghant appuie l'amendement de M. Frison.

M. Gendebien. Messieurs, on vous a parlé de la main d'œuvre, je crois devoir faire observer que dans beaucoup d'endroits et surtout dans le canton de Chatteroy, la main d'œuvre est plus que doublée depuis deux ans. Les ouvriers travaillent autant qu'ils veulent, ils ont chacun leurs exigences; mais il n'en est pas de même en France. Je ne vois pas pourquoi la main-d'œuvre y serait augmentée. Nous devons donc agir comme la France et nous servir des mêmes moyens qu'elle pour favoriser notre industrie. Quand la France voudra lever la prohibition, nous la leverons aussi.

M. Smits soutient que le droit de 15 p. c. est suffisant pour protéger les verreries. Il fait remarquer que la France pourrait étudier encore ce droit en introduisant ses verreries par le Rhin avec le droit de 4 p. c.

M. Dumortier. Messieurs, je ne crois pas que les considérations que l'on a fait valoir puissent avoir aucune influence sur vos esprits; il est impossible en effet de réfuter le discours de l'honorable M. Frison. Avant 1823, nos verreries étaient encore dans l'enfance; c'est à peine si elles pouvaient exister sous la législation actuellement établie. Les premiers établissements de ce genre n'ont pas pu se maintenir malgré la législation de l'époque, et pourquoi? Parce que les frais de premier établissement n'étant pas couverts par les bénéfices, les événements politiques qui sont survenus ont porté aux verreries le dernier coup.

Aujourd'hui les verreries qui ont succédé aux premières sont encore dans le même cas; car elles n'ont pas fait des bénéfices assez considérables pour couvrir la mise de premier établissement. Si donc vous ne leur accordez pas une protection suffisante pendant quelques années encore, elles ne pourront soutenir la concurrence, et par conséquent elles ne pourront se maintenir.

Il a un sort digne d'envie. On trouve encore dans la Casaba une belle mosquée avec des colonnes de marbre d'un grand prix; mais elle est dévastée comme le reste de l'édifice.

Il est digne de remarque que la poudrière était placée au milieu de la résidence, sans qu'un voisinage aussi dangereux pût inspirer de l'inquiétude. Elle est en forme de rotonde, avec un toit en pierre, à l'épreuve de la bombe. Enfin cette même résidence renfermait aussi la fabrique d'armes, la monnaie et le moulin à poudre; ce dernier était dans les jardins. On dit que pendant le court siège que le château soutint, le dey a voulu plusieurs fois se précipiter avec une mèche allumée dans la poudrière, afin de se faire sauter en l'air avec tous ses trésors, avant l'arrivée des Français.

Nous revînmes par l'extérieur de la ville et descendîmes la montagne sur une belle chaussée qu'Alger doit au duc de Savoie. Elle se dirige à travers un labyrinthe de caïsses et d'aloës, entremêlés de quelques figuiers et amandiers, et au milieu des ruines de beaucoup de tombeaux qui ont dû lui céder la place. Dans le nombre, je remarquai cinq petits caveaux qui renferment les restes mortels de cinq deys; émus et près le même jour, le sixième enfin parvint à se maintenir. La végétation étrangère nous réjouit singulièrement; je remarquai surtout la tige des fleurs de Palots qui s'élève parfois de quinze pieds au-dessus de la plante, et que l'on coupe pour servir de combustible.

A la porte de la ville, nous fûmes accueillis par un concert de mendians. Plusieurs douzaines de ces malheureux, de toutes les couleurs, couchés par terre et enveloppés tant bien que mal dans les lambeaux de leurs habits, jouaient du violon, battaient du tambour, soufflaient dans des instruments à vent et chantaient avec le désaccord le plus terrible, dans l'espoir de réveiller la charité des passans en leur déchirant leurs oreilles. Du reste, ils ne se montraient aucunement exigeans; et témoignaient la plus grande reconnaissance pour la moindre chose qu'on leur donnait.

Prince PUCKLER-MUSKAO.

On entend encore quelques observations de MM. de Theux, Smits, Goghen en Gendebien.

On met aux voix, par appel nominal, la proposition de M. Frison, de maintenir la prohibition. Elle est adoptée par 41 voix contre 31.

Ont voté pour : MM. Andries, Goghen, Gorchely, Cornet de Gréz, Dans, David, de Broeckere, de Jaegher, de Meer de Moorsel, Demonceau, de Muelenaere, de Puydt, de Renesse, Desmaiseurs, Desmanet de Biesme, Desmet, de Terbecq, Doignon, Dubus aîné, B. Dubus, Dubois, Dumortier, Frison, Gendebien, Heptia, Hye-Hoys, J. dot, Lardinois, Lejeune, Mees, Stas de Volder, Tienpont, Troye, Vanden Hove, Verrue LeFrancq, C. Vuylsteke, L. Vuylsteke, Walhaert, Zoude et Raikem.

Ont voté contre : MM. Bierenbroeck, Brabant, de Longrée, Deman d'Attenrode, de Nef, de Thieux, Devaux, d'Huart, Dhivier, Ernst, Fallon, Kepenne, Kervyn, Lebeau, Lehoye, Mast de Yries, Milcamps, Morel d'Anhele, Nothomb, Polvliet, Raymackers, A. Rodenbach, Schyven, Seron, Simons, Smits, Uleens, Van den Bossche, Verdussen, Wallet et Willmar.

M. le président. Nous avons maintenant à statuer sur quelques propositions qui ont été déposées sur le bureau. L'une est de M. de Puydt, pour l'entrée des houilles françaises, dans le Luxembourg, la seconde de M. Dumortier, pour la sortie des fils de lin; la troisième de M. A. Rodenbach pour but de frapper un droit sur la chicorée étrangère, et une quatrième de frapper un droit à l'entrée du foie étranger.

M. le ministre des finances. Quoiqu'au premier abord les différentes propositions ne paraissent pas très importantes, cependant, messieurs, je pense qu'il conviendrait d'ajourner ces questions, parce que d'ici à la session prochaine le gouvernement pourrait prendre des renseignements.

Après une courte discussion, M. le ministre retire sa motion d'ajournement, sauf à la reproduire à telle ou telle proposition.

La discussion est ouverte sur la proposition qui tend à frapper un droit de 5 francs par 1000 kilogrammes sur les foins hollandais.

M. le ministre de l'intérieur. Je pense messieurs, que nous devons ajourner cette question. J'ai consulté les comités d'agriculture et les chambres de commerce; d'ici à une autre session, je ferai imprimer leurs avis.

L'ajournement est prononcé.

La discussion est ouverte sur la proposition de M. de Puydt, ainsi conçue :

Houille étrangère par la frontière de Luxembourg, depuis Remich jusqu'à Viande : droit d'entrée par tonneau, 1 franc.

M. le ministre des finances. J'étais partisan de l'amendement de M. de Puydt; mais une considération à laquelle je n'avais pas réfléchi et qu'a fait valoir M. Zoude, c'est que nous avons une zone sur la frontière de France pour l'entrée de nos fers, mais cette zone ne nous a été accordée que parce que nos fers sont fabriqués au bois.

Si donc on adoptait l'amendement de M. de Puydt, ne serait-il pas à craindre que nos fers ne fussent frappés d'un droit plus fort, comme étant fabriqués à la houille? Je propose donc l'ajournement.

M. de Puydt n'a jamais eu l'idée de favoriser les forgeries du Luxembourg, car la modification qu'il propose ne serait pas suffisante pour opérer une révolution dans les forgeries, et les faire établir à l'anglaise. Le but qu'il a en vue a été de favoriser l'industrie de la clouterie, des fours à chaux, des papeteries. Il serait important pour toutes ces industries d'obtenir la houille à meilleur compte.

Après un court débat, la chambre décide que l'amendement de M. de Puydt formera un projet de loi séparé, le gouvernement s'engageant à le soumettre à la sanction royale. Cette proposition formulée en projet, est ensuite adoptée à l'unanimité des 66 membres présents.

La chambre adopte également la proposition de MM. A. Rodenbach et Verdussen, ainsi conçue :

Chicorée en racine, 3 fr. les 100 kil.

Id. brûlée et préparée, 5 fr. les 100 kil.

M. Demonceau a proposé de réduire à 5 centimes par 100 kil. le droit de sortie sur les fromages du Limbourg.

Cet amendement est adopté.

MM. Dumortier et Dubus ont également proposé de réduire à un simple droit de balance, le droit de sortie sur les fils de lin.

Cette proposition a été adoptée.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance à midi.

LIEGE, LE 18 MAI.

Jamais session législative n'a été plus stérile en résultats profitables pour le pays, que celle qui vient de s'écouler et qui sera close sous peu de jours. Trois lois utiles ont été faites : La loi des douanes, dont nous aimons à regarder l'adoption comme certaine, celle qui concerne l'indigement des polders, et la loi qui abolit le droit d'aubaine. La réorganisation de l'enseignement primaire, et celle du jury, ont été ajournées à la session prochaine. Le rapport sur les pétitions relatives à la réforme électorale et au timbre des journaux a subi le même sort. Quels sont donc les graves travaux qui ont occupé l'activité de nos représentants? Qu'ont-ils fait depuis le mois de novembre 1836 jusqu'au mois de mars 1837? Ils ont discuté les budgets. Et quels fruits cette discussion a-t-elle produits? La réduction d'une somme de deux cent mille francs sur les dépenses présumées. Les partisans du gouvernement à bon marché applaudiront peut-être à cette économie. Mais ils ne songent pas qu'elle a été complètement absorbée par les frais de séjour de nos députés. Oui, les quatre mois consacrés à la discussion des budgets ont coûté juste à l'état la somme de 200,000 francs.

Un journal s'est occupé, ces jours-ci, de la question de savoir si les centimes additionnels prélevés par les provinces et les communes, peuvent être imputés sur les contributions

versées au trésor de l'état, pour déterminer la quotité du cens électoral, et il a résolu cette question affirmativement. Cette opinion a été partagée par la députation permanente du conseil provincial de Liège, qui a adressé, à ce sujet, au ministre de l'intérieur, un mémoire tendant à démontrer que toutes les contributions, de quelle que nature qu'elles soient, doivent concourir à former le cens. Le conseil de régence, auquel la même question a été soumise, a émis, à la presque unanimité, un avis diamétralement opposé, et s'est prononcé pour le maintien des listes telles qu'elles ont été arrêtées. Ce conflit d'opinions contradictoires peut faire naître de sérieuses difficultés, et nous ne serions pas étonnés qu'à l'occasion des élections prochaines, une foule de réclamations ne s'élevassent contre le système qui a prévalu jusqu'aujourd'hui. Nous pensons cependant que ce système est le seul qui soit conforme au texte et à l'esprit de la loi électorale : au texte, car la loi dit positivement que, pour être électeur, il faut verser, au trésor de l'état, une quotité déterminée d'impôts. Or, le trésor de l'état n'est pas le trésor de la province ou de la commune. Il se compose du produit général des contributions qui grèvent, quoiqu'à des degrés différents, tous les citoyens de l'état. Cela est si vrai que jamais on n'a compté parmi les revenus de l'état, les impôts de localité, uniquement affectés aux besoins de la province ou de la commune. Le système que nous combattons est en outre contraire à l'esprit de la loi; car l'intention du législateur n'a pas été, et n'a pu être, de permettre aux communes de modifier, chaque année, les bases de l'électorat, en augmentant ou en diminuant les impôts de localité. Il ne doit pas dépendre d'elles de créer des électeurs à volonté, et moins encore d'en réduire le nombre.

Quand on apprît l'insuccès des propositions faites par la Société Générale au gouvernement français pour la construction du chemin de fer de Paris à Bruxelles, quelques journaux de Bruxelles l'attribuèrent aux attaques dont les Sociétés Anonymes étaient l'objet depuis quelque temps. On accusait ceux qui s'alarmaient des dangers que faisait courir à l'industrie la trop grande multiplication de ces sociétés, d'avoir ébranlé le crédit de notre plus grand établissement financier, et d'avoir fait avorter, par là, une de ses conceptions les plus hardies et les plus utiles. Aujourd'hui, un journal de Paris, la Paix, qui passe à bon droit pour recevoir les inspirations du ministère français, affirme positivement que, si l'exécution du chemin de fer n'a pas été confiée à la Société Générale, c'est uniquement parce que les conditions proposées ont été jugées trop onéreuses par le gouvernement. Il résulte encore de l'article de la Paix, ainsi que de la publication du procès-verbal de la séance du conseil de la Société Générale, dans laquelle M. Meus a été autorisé à traiter, qu'il n'est pas vrai que la Société Générale ait reculé devant les attaques dirigées par les journaux indépendants contre les abus nés de l'organisation de certaines sociétés. L'esprit d'association et celui des grandes entreprises n'a pas reçu la moindre atteinte de leur polémique. Et ce qui le prouve de reste, c'est que la construction du chemin de fer de Paris est dès aujourd'hui assurée à une compagnie belge, et que c'est une industrie belge qui s'est chargée de cette construction.

La construction d'un béguinage central semble rencontrer beaucoup d'opposition au sein de la commission nommée pour examiner ce projet. L'esprit de paroisse et de clocher vient encore entraver ici l'établissement d'une institution utile et vivement réclamée. Plusieurs membres ont demandé qu'on construisit un béguinage dans chaque quartier de la ville. La réalisation d'un pareil plan exigerait des sommes énormes, et nous ne voyons pas que les avantages qu'on en retirerait compenseraient les sacrifices qu'il faudrait faire. L'emplacement assigné au nouvel établissement n'est pas si éloigné du centre de la ville pour que l'on puisse sérieusement s'alarmer de l'oubli où tomberaient les personnes destinées à l'habiter. C'est là cependant le principal argument que font valoir ceux qui se prononcent pour la dislocation du béguinage que l'on veut reconstruire. Mais jusqu'à présent la charité publique a su fort bien trouver le chemin qui y conduit, et il n'est pas à craindre que le zèle des bienfaiteurs de cette institution se refroidisse.

La Société vaudoise d'utilité publique vient d'adresser une lettre de remerciements au Conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire à Liège, pour l'envoi qui lui a été fait des ouvrages publiés par cette société. Elle promet en même temps de lui faire parvenir prochainement ses propres publications.

Cet échange de livres populaires et moraux, entre deux pays parlant le même langage, ne peut que tourner à l'avantage de l'une et de l'autre population.

Nous apprenons que la députation permanente a rejeté l'allocation de 24,000 fr. portée au budget de la ville, pour subsidier l'administration du théâtre, et l'a réduite à 10,000 fr. Il paraît que la direction a, par suite de ce rejet, suspendu ses opérations, et qu'ainsi notre ville court la chance de n'avoir point de spectacle l'hiver prochain. Ce serait là, certes, une chose déplorable, et nous espérons que ce désaccord entre notre conseil communal et la députation permanente, fera naître des réflexions sur les conséquences préjudiciables aux intérêts de la ville qui peuvent en résulter. Chacun de son côté voudra rechercher le point juste et raisonnable où toutes les opinions pourront venir converger.

Voici les principaux objets de l'ordre du jour du conseil communal, pour vendredi et samedi prochains.

Discussion du rapport sur le projet d'un béguinage central. Budget du bureau de bienfaisance pour 1837.

Rapport de la commission de comptabilité sur la proposition de la Banque Liégeoise relativement à la recette de la ville.

Demande des propriétaires du terrain des Augustins tendante à obtenir des modifications à la délibération qui concerne les rues à ouvrir sur cette propriété.

Réclamation des marchands ferrants, serruriers et forge-

rons, tendante à jouir de l'exemption du droit d'octroi sur les combustibles qu'ils emploient.

Nomination de deux membres de la commission de surveillance de l'école industrielle et de l'école préparatoire.

Nomination du receveur de la ville.

Candidats :

MM. Raikem-Verdvois, entrepreneur du casernement.

Wasseige, notaire.

Dayeneux.

— On lit dans un journal de cette ville :

Hier à midi, le nommé Decharneux sortant, à peine convalescent, de l'hôpital de Bavière, où il avait séjourné pour se faire guérir d'une plaie au côté, aperçut en passant près du nouveau pont de l'Ourthe, un enfant qui se noyait; sans consulter son état maladif, il se jette à l'eau, et après beaucoup d'efforts, il parvient à sauver cet enfant, qui avait déjà lutté contre les flots, pendant cinq minutes. Le sieur Decharneux est rentré à l'hôpital immédiatement après ce trait de dévouement.

— On lit dans le Journal de Verviers :

Hier, il y a eu réunion, au foyer de la salle de spectacle, de MM. les abonnés et actionnaires. Il a été convenu que M. Sansé aurait la direction du théâtre de cette ville et qu'il formerait une troupe permanente de comédie, vaudeville, drame et opéra. Il y aura six représentations d'opéra par mois, sur neuf qui composent l'abonnement, qui commencera le 16 octobre, jour où les débats auront lieu. La troupe sera ici au 1er octobre. L'abonnement doit s'élever à 2000 fr. par mois. Il est de cinq mois.

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL PROVINCIAL AU BUDGET DE LA VILLE.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le budget de la ville a été approuvé par la députation du conseil provincial.

1. Traitements. — Les augmentations de traitement des employés des bureaux de l'hôtel de ville et de celui de l'octroi ont, paraît-il, été généralement rejetées ou réduites.

Toutefois on a admis le nouvel emploi de vérificateur de la comptabilité chargé non seulement de tenir des registres servant de base aux comptes d'administration et de contrôle et à ceux des dépenses qui ont opéré les recettes et acquitté les dépenses, mais encore d'examiner les projets de règlement, de préparer les rapports relatifs aux questions contentieuses et de plaider les affaires de l'octroi.

Cependant au lieu de 2000 frs. il ne lui sera accordé que 1800.

Quant à l'architecte en chef et professeur d'architecture à l'académie de peinture etc., pour lequel le conseil communal avait voté un traitement de 6,000 frs., en maintenant un architecte en second aux mêmes appointements que ceux de l'architecte d'aujourd'hui, nous croyons que l'autorité provinciale ne veut admettre qu'un seul architecte pour lequel elle paraît disposée à accorder un traitement supérieur à 3175 et un professeur d'architecture aux appointements des autres professeurs de l'académie.

Ce rejet modifie les combinaisons du conseil communal, et nécessite une nouvelle délibération.

Les majorations du personnel de l'octroi couvertes et au delà par les croquis et droits de légers qui rentrent dans la caisse communale au lieu de grossir inégalement le traitement des receveurs aux entrées, ont été toutes rejetées. Il y a lieu de penser que ce refus a été fondé sur ce que la plupart des employés de cette administration ont été augmentés les années précédentes.

2. Police.

Non seulement ce qui concerne les pompiers a été rejeté, ainsi que nous le disions dans notre numéro d'hier, mais encore ce qui concerne l'éclairage.

La députation a admis la création d'un commissaire de police adjoint au quartier du Sud, aux appointements de 1200 francs, en rejetant l'augmentation de traitement des commissaires, des inspecteurs, agents et gardes de ville.

3. Instruction et beaux-arts.

L'autorité provinciale a admis la plupart des articles nouveaux qui se rattachent à ces deux branches d'administration.

Les majorations relatives au conservatoire royal de musique, au monument à Giedry, à l'institut des sourds-muets, aux instituteurs et aux sous-maîtres des écoles communales, aux professeurs du collège, à ceux de l'académie de peinture, ont été admis; il en est de même des subside aux jeunes élèves qui se distinguent dans l'art du dessin.

Quant au subside du directeur du spectacle pour l'année théâtrale 1837-1838, on l'a réduit de 24,000 fr. à 10,000 fr.

Voici le vote du conseil communal sur plusieurs allocations rejetées par la députation du conseil provincial :

La dépense nécessaire à l'établissement de quatre écoles du soir pour les personnes du sexe, avait été admise au conseil communal à la majorité de 17 voix contre 5.

La majoration du traitement des commissaires de police (de 1800 à 2400), a été admise au conseil communal par 22 voix contre 2.

La majoration du traitement des cinq inspecteurs de police (de 1040 à 1200), a été admise au conseil communal par 18 voix contre 3.

La majoration du traitement des huit gardes de ville (de 600 à 750) a été adoptée par 13 voix contre 7.

La question suivante :

Y aura-t-il un architecte, chef du bureau des travaux publics chargé en même temps du cours d'architecture à l'académie de peinture, etc., a été résolue par 20 voix contre 4.

Le traitement de 6,000 fr. a été immédiatement après voté par 22 voix contre deux.

Quant aux employés de l'octroi, toutes les majorations avaient été admises à l'unanimité, à l'exception de celle qui est relative au traitement des deux commis aux exercices de première classe.

Le conseil communal avait voté à l'unanimité une somme de 73,000 fr. pour l'éclairage : le crédit a été réduit à ce qu'il était l'année dernière.

ANNONCES.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

UNE BONNE D'ENTANS peut se PRÉSENTER place de l'Université, n° 264. 979

UNE DEMOISELLE pour apprendre le COMMERCE de NOUVEAUTÉS, peut se présenter rue Pont-d'Ille, N° 11. 952

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présente-ment, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 234

A LOUER pour le vingt-quatre Juin prochain, UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE BASSE-SAUVENIÈRE, n° 832. S'adresser rue St. Séverin, n° 53. 950

Etude du notaire Renoz.

VENTE DE LIVRES.

LUNDI 5 JUIN et jours suivants, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères de la

BELLE COLLECTION DE LIVRES

De littérature, d'histoire, beaux-arts, sciences, jurisprudence, etc., qui composaient la bibliothèque de M. YSABEAU. Il sera également vendu une QUANTITÉ de GRAVURES. Le catalogue se distribue en l'étude dudit notaire. 976

A VENDRE DE GRE-A-GRE

UNE BELLE MAISON

Avec cour, remise, écurie, située dans l'une des plus belles rues du quartier du Nord. S'adresser à M. RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or. 975

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART,

D'UN

RICHE MOBILIER

EN ACAJOU ET EN PALISANDRE,

N'AYANT SERVI QUE HUIT MOIS.

VENDREDI 26 MAI, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or, à LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN RICHE MOBILIER.

Composé d'un ameublement complet de salon en palisandre, d'un autre en acajou, secrétaires, commodes, buffets, lavabos, tables rondes, idem à coulisses, table et bureau de dame, grand bureau à pupitre, lits avec matelas à ressorts, le tout en acajou. Pendules, porcelaines fines, antiques et modernes, plusieurs groupes, un christ, un piano à six octaves, presque neuf, matelas, etc. etc. 973

LE JEUDI 25 mai, à 9 heures du matin, EN L'ÉTUDE DE M. BERTRAND, notaire, à Liège, il sera vendu à l'enchère une

MAISON AVEC JARDIN

EN BON ÉTAT, SITUÉE A LIÈGE,

FAUBOURG Ste. WALBURGE, No. 182;

L'adjudicataire en aura la jouissance du jour de la vente et il lui sera accordé des facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M. BERTRAND, notaire. 977

Etude du notaire Dusart.

LE MERCREDI 24 MAI, à 2 heures, M. DUSART, Notaire VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE DERRIÈRE ST. GEORGES, N° 693. 972

LA MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE GRANDE NASSARUE, N° 1382, n'ayant pas été adjugée le 16 mai courant, sera RÉEXPOSÉE le LUNDI 29 même mois,

à dix heures, par le ministère de M. DUSART, notaire, et devant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin. 969

VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LE MARDI, 23 mai courant, à dix heures, M. DUSART, notaire à Liège, vendra au plus offrant et dernier enchérisseur, devant M. le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

LA BELLE MAISON DE COMMERCE

AVEC BATIMENS DERRIÈRE, COURS ET GRAND JARDIN,

Sise à Liège, rue Puits-en-Sock, n° 923,

SUR LA MISE A PRIX DE 24,150 FRANCS,

Prix auquel elle a été portée par la surenchère. 949

LOCATION D'UN FOUR A CHAUX.

LUNDI 22 MAI 1837, à une heure de l'après midi, en la demeure du sieur Henri DISCRY, à Engis, le notaire FRAIKIN procédera à LA LOCATION AUX ENCHÈRES

D'UN FOUR A CHAUX ET CARRIÈRE

également propres à l'extraction de pierres de taille. Le tout en activité, situé en lieu dit Bois des Gattes, commune d'Engis. S'adresser au jardinier de M. DE POTESTA, à Engimont. 970

A LOUER pour la St. Jean, à des personnes tranquilles et sans enfants,

UN BEAU QUARTIER,

composé d'une pièce à manger et d'une cuisine au rez de chaussée, et de trois chambres au premier étage, ayant une cave et une chambre de domestique, avec la jouissance d'un grand jardin, faubourg St. Gilles, No. 542 5e. 958

A LOUER POUR LA ST. JEAN.

UNE BELLE ET COMMODE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE FOND ST. SERVAIS N° 146, S'adresser en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE. 943

A LOUER

POUR EN JOUIR PRESTEMENT,

UNE BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec cour, remise, écurie, jardin garni d'arbres fruitiers, prairie, clôture et bois d'agrément le tout formant un ensemble de 2 bonniers 15 verges grandes, située à MODAVE, en Condroz, à peu de distance de la grande route. Cette propriété est dans le meilleur état, la situation et les commodités qui s'y trouvent la rend très agréable.

S'adresser pour connaître le prix et les conditions, à Liège, à M. GILMAN, secrétaire de la chambre de commerce, rue St. Jean Baptiste, n° 741, et à Huy, chez M. WERPIN, notaire. 907

A SURENCHERIR

D'UN 20^e DU PRIX,

En l'étude de M. Moxhon,

NOTAIRE A LIÈGE,

JUSQU'INCLUS LE 31 MAI 1837,

UNE MAISON, cour et arrière bâtiment,

avec four, pompe et fosse d'aisance, se vidant elle-même, sise à Liège, RUE DERRIÈRE Ste. CATHERINE, n° 179, occupée par M. Bartholomé, musicien, adjugée provisoirement pour le prix de 12,000 francs. 961

VENTE PAR LICITATION.

VENDREDI 26 MAI 1837, à 3 heures après dînée, le

Notaire MOXHON vendra aux enchères au bureau de la justice de paix du quartier du Nord de la ville de Liège, rue Neuve derrière le palais, N° 443,

UNE MAISON

avec cour, pompe, citerne, et deux forges, située à Liège, FAUBOURG ST. LÉONARD, N° 47, joignant du levant à une fonderie appartenant à la famille Demet, du couchant à M. Gilles Paquet, vers Meuse aux frères Dupont, et du quatrième côté au chemin du faubourg. S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 962

MAISON ET BIENS-FONDS

D'UNE

CONTENANCE DE 15 VERGES GRANDES, SITUÉS AU HAUT-PRÉ, A LIÈGE,

A SURENCHERIR D'UN VINGTIÈME

Jusqu'inclus le 23 MAI 1837, en l'étude du notaire PARMENTIER, à Liège, sur le prix d'adjudication provisoire de 4,800 francs.

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE.

MERCREDI, 31 MAI 1837, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères d'UNE BELLE et GRANDE MAISON DE COMMERCE, située à FLÉMALLE HAUTE, joignant la grande route consistant en place à manger, cabinet, grand salon, trois belles caves dessous, quatre chambres à l'étage, beaux greniers, grandes écuries, remise, grange, et autres bâtiments, le tout construit en pierres et briques, et converti en ardoises avec environ 70 ares de jardin et verger plantés d'arbres fruitiers du meilleur choix et entouré de haies vives.

Par sa position cette propriété pourrait être convertie en une très belle et agréable maison de campagne.

L'on pourrait faire hors des bâtiments deux habitations agréables et diviser commodément en deux parties les terrains y contigus.

L'acquéreur pourrait faire l'acquisition de différentes pièces qui l'avoisinent.

S'adresser pour voir les immeubles, au propriétaire M. LEBERTON, et pour connaître le cahier des charges, en l'étude dudit Notaire. 843

La maison de commerce

sise à Liège, rue du Pont, n° 900,

N'ayant pas été adjugée lors d'une première mise aux enchères qu'en ont fait faire les co-propriétaires pour sortir d'indivision, devant M. le juge de paix du quartier du Sud de cette ville, le 24 avril dernier,

SERA RÉEXPOSÉE AUX ENCHÈRES, pour être adjugée définitivement le LUNDI 22 mai, à trois heures après-midi, pardevant le même juge de paix, en son bureau, rue Mont-St Martin, n° 607, par le ministère du notaire ROULANGER, pour ce commis, aux conditions résultant du cahier de charges dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire et au bureau de ladite justice de paix, où une copie est déposée. 879

L'HOTEL D'ANGLETERRE.

Rue des filles St Thomas, n° 18, à Paris, près des Messageries, de la Bourse, du Palais Royal, des boulevards, des théâtres, au centre des affaires et des plaisirs, vient d'être acquis par COURTOIS. Le mobilier et les décorations nouvelles, une cour vaste et aérée, des aménagements pour les chevaux et voitures, une distribution nouvelle, commode et élégante, les soins et prévenances dont les voyageurs sont entourés, la modération des prix, recommandent cet hôtel à leur bienveillance et font espérer au nouveau propriétaire que la faveur du public lui sera continuée. TABLE D'HOTE et service dans les appartements. 820

LA CRÉOSOTE BILLARD

CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 francs le flacon (qui est carré et toujours accompagné d'une instruction). — Pharmaciens dépositaires: FROIDBISE, rue Pont d'Île, n° 831, à Liège; ETIENNE, à Verviers; TOURNAYE, à Spa; GAROT, à Herre.

BOURSES.

PARIS, LE 16 MAI.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act de la B de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., DI. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 15 MAI.

Table of London market data including 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais 5 p.c., Id. 3 p.c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Emp. 1834.

AMSTERDAM, LE 16 MAI.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différées., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc de comm. P. B., nouvelle, Russie, H. et Cr., 1829, 5, Inscr. au gr. livre., Certif. à Amst., Pologne. L. 8.500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive., Autriche. Métal. 5.

BRUXELLES, LE 17 MAI.

Table of Brussels market data including COURS, Emp. Rotsch., Fin cour., 1836, 4 1/2, Fin cour., Dette activ 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active holl, Rente domaniale, BRÉSIL 1834., AUTRICHE. Métal, ROME. 1832., NAPLES. Falconnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria., ESPAG. Ard. 1834., Fin cour., gros. pièces, pr. 1 m. d. l., différée 1834., anc., dette passive., CHANGES, AMST. ct. jours., Lond. ct. jours., PARIS. ct. jours., ACTIONS, Act. Société Gén., Act. id. em. Par., Act. de la S. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu., Act. Banq. fonce., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Selesin., Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée., Act. S. Sars-Lonch., Act. Che. de fer., Act. S. de Vennee., Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verrières., Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espèr., Act. des Brasseries., Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges., Act. H. F. Monc., Act. lib. Meline., Act. S. act. réun., Act. S. de Flen., Act. Ebéni-terie., Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.

VIENNE, LE 9 MAI.

Métalliques, 105 0/0. — Actions de la Banque, 1371 3/4.